



ADHESIONS 2017-2018

L'adhésion est un acte important pour vous et l'Association.

En versant une cotisation, vous ouvrez les droits suivants à l'adhérent :

- L'accès à l'assurance Responsabilité civile de l'Association, individuelle accident & rapatriement,
- Pour les chefs : l'abonnement aux publications de l'Association,
- La formation en camp-école,
- La nomination à la fonction assumée,
- Le vote à l'assemblée générale (sous réserve de formation),

En choisissant la cotisation de soutien, vous y ajoutez une aide mutuelle : en effet, vous apportez votre soutien à l'Association par un don et vous pouvez bénéficier d'une réduction de votre impôt sur le revenu.

La cotisation spéciale de 120 euros ou plus, présente les avantages suivants :

- Le bénéfice d'une déduction fiscale, comme don aux œuvres, pour ceux qui sont imposables. Cette déduction de 66 % revient à ne payer que **40 euros**, soit un montant inférieur à celui de la cotisation offerte aux familles de 3 enfants cotisants. Le reçu fiscal de Don aux Œuvres, à joindre à la prochaine déclaration de revenu, vous est automatiquement adressé en début d'année civile.

- Une aide de 120 € à notre Mouvement pour un coût effectif de **40 €** seulement pour vous.

Nous encourageons très vivement l'adhésion de soutien car elle devient un mode de financement très intéressant pour nos familles et pour l'Association. Il est important d'expliquer aux familles l'avantage qu'elles peuvent y trouver.

1. Conseils pratiques :

Les adhérents sont couverts par l'assurance à la date du règlement et jusqu'au 30 septembre de l'année suivante. Il est donc indispensable d'inscrire les membres de votre équipe sans oublier le CR (province, district ou groupe) au plus tard le 30 septembre 2017 pour leur propre sécurité.

➤ En enregistrant vos adhésions par Internet, vous bénéficiez d'une ristourne de 3 % pour toute inscription enregistrée avant le **09 octobre minuit** → pour cela n'oubliez pas de valider votre paiement :

- Pour les comptes Société Générale, vous munir du RIB sur lequel les adhésions seront prélevées.
- Pour les comptes hors Société Générale, veuillez contacter Isabelle DUPUIS (Service comptes bancaires / 1001 comptes) au 01.64.45.53.82 ou par mail lampe-aladin@scouts-europe.org

Veuillez noter que l'ordinateur enregistre les données entrées, sans aucune clairvoyance, qu'elles soient incomplètes, erronées ou fausses. Il ne sait pas rectifier les inexactitudes dans les noms, les adresses et les fonctions. Nous comptons sur votre précision. En cas de mauvaise saisie, n'hésitez pas à nous contacter au 01.64.45.53.70 ou par mail cotisations@scouts-europe.org.

➤ Si vous ne possédez pas d'accès à Internet, vous pouvez renvoyer votre inscription à l'aide du bordereau papier (vous ne bénéficiez d'aucune ristourne) et demander des bordereaux pour l'inscription par courrier des membres de votre unité. Les chèques de cotisations doivent être libellés à l'ordre de l'AGSE. Ils doivent être joints à l'envoi des bordereaux et doivent correspondre au montant total des bordereaux. Les sommes en chiffres et en lettres doivent correspondre. De même, ils doivent être signés.

2. Tarifs de cotisation 2017-2018 :

BAREME		Se décompose ainsi	
		Montant des cotisations	Revue pédagogique
(1) A	Adhésion de Soutien à partir de :	120 €	incluses
B	Adhésion d'un Membre unique dans un foyer :	82 €	incluses
C	Adhésion multiples dans un foyer : 1 ^{er} , 2 ^e membre et 3 ^e membre :	56 €	incluses
D	Adhésion multiples dans un même foyer : à partir du 4 ^e membre :	36 €	incluses
E	Majoration pour les éclaireurs (euses) des unités marines	+ 20 €	-
F	Adhésion Chef d'Unité et Assistant d'unité (CCL, CM, LV, CCIE, CT, CF, CC, CRPLS, CRPLG et leurs assistants)	36 €	incluses
G	Adhésion Parrain ou Marraine RS sans autre fonction	36 €	incluses
(2) H	Adhésion autres chefs, commissaires, assistants et adjoints	56 €	incluses
I	Adhésion ETN, Route de la Mission, Amis, Anciens	56 €	incluses
J	Adhésion Conseiller religieux, Intendant, Econome, Délégué Départemental	36 €	incluses
K	Droit d'inscription – un week-end	5 €	-
L	Droit d'inscription – 1 mois maximum hors camp d'été (Grand Large, Lourdes, Essai)	15 €	-
M	Droit d'inscription pour un camp seul	35 €	1 revue offerte

La cotisation des scouts marins est majorée pour faire face aux dépenses spécifiques nécessaires pour les scouts marins. Un effort financier important de l'Association est engagé en même temps que l'effort demandé aux familles de scouts marins, pour permettre à cette forme de scoutisme de se maintenir et de se développer.

(1) Reçu fiscal

(2) HC & CGG – CGS

Petit rappel : établir un chèque par groupe.